



Abandon de succession

Par **Romy75**, le **01/03/2019** à **20:58**

Bonsoir ma mère est décédée en 2011 succession qui était compliqué car ma sœur ne voulait et ne veut pas sortir de l'indivision j'avais donc mis en appel au tgi mais j'ai tout arrêté car je suis malade j'ai une sclérose en plaque et je ne peux plus travailler donc j'ai décidé de faire un abandon de succession qui m'a été accordé au tgi de Caen. Et j'ai également fait un désistement d'instance mais ma sœur refuse mon désistement d'instance et continue la procédure Je n'y comprend plus rien j'ai tout abandonné pour être en paix et elle continue que puis-je faire pour arrêter tout cela car la je pensais quand lui laissant tout elle me ficherait la paix mais non Dois-je envoyer mon abandon de succession à la cour je suis perdue.

Merci de votre aide

Lefevre Sandrine

Par **Visiteur**, le **02/03/2019** à **12:29**

Bonjour

Qui sont vos héritiers, avez-vous des enfants ?